

Syndicat Mixte de la Base de Loisirs  
de Saint-Quentin en Yvelines

N°2023-D19

**OBJET :** L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS  
Retrait du Conseil  
Départemental des  
Yvelines Le 8 mars 2023 à 17h30

Le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines dite « île de loisirs » sous la présidence de Monsieur José CACHIN.

**Etaient présents :**  
Mesdames Chantal CARDELEC, Gwendoline DESFORGES, Sonia BRAU, Colette GERGEN, Sylvie PIGANEAU

Messieurs José CACHIN, Patrick STEFANINI, Ali RABEH, Othman NASROU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de l'Etang de Saint-Quentin-en-Yvelines (SMEAG),

**CONSIDERANT** que le Conseil Départemental des Yvelines a manifesté son intention de quitter le Syndicat Mixte au 31 décembre 2023

**CONSIDERANT** que de nouvelles règles de gouvernance et de financement du fonctionnement et de l'investissement du Syndicat seront à reconstruire à deux selon des modalités permettant d'anticiper toute situation de blocage afin de garantir la poursuite de la vie syndicale

**CONSIDERANT** que le retrait du Conseil Départemental est une modification à caractère statutaire et qu'en conséquence son adoption nécessite la majorité des deux tiers des membres qui composent le Comité Syndical

Mbres en exercice : 9  
Quorum : 5  
Présents : 9  
Pouvoir : 0  
Suffrages exprimés : 8  
Voix pour : 6  
Voix contre : 2  
Abstention : 1

**LE COMITE SYNDICAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ACCEPTTE** le retrait du Conseil Départemental des Yvelines du Syndicat Mixte à la date du 31 décembre 2023

**PRECISE** que le Conseil Départemental des Yvelines restera membre à part entière du Syndicat Mixte jusqu'à ladite date du 31 décembre 2023

**AUTORISE** Monsieur le Président du Syndicat Mixte à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à engager les négociations sur les modalités financières et patrimoniales de retrait ainsi que la préparation des révisions statutaires qui en découleront

Fait à Trappes, le 08 mars 2023

Le Président du Syndicat Mixte  
**José CACHIN**

